

APRES LES BRISEURS DE GREVE A DUBIGEON...

## LA CAMPAGNE ANTISYNDICALE CONTINUE



**à Cheix ,  
le propriétaire attaque le syndicat  
agricole FDSEA**

*Jugement  
mardi  
à Nantes*



# SOMMAIRE

## PAYSANS

Cheix : "Paysans, la liberté syndicale est en jeu" !.... P. 3-5

## QUARTIER

La délinquance, une légitime défense. Kerlédé.Saint Nazaire..... P. 6-8

## OUVRIERS

- Dubigeon : Le droit de critique ?..... P. 8  
: Un gala annulé..... P. 9  
: Pas d'accord ! ..... P. 9

## FEMMES

- Un centre SOS femmes battues à Nantes ? ..... P. 10  
- Témoignage : un accouchement très ordinaire..... P. 11-13

## COURRIER

Lettre ouverte à l'APL sur des informations non couvertes P. 13

## ARMEE

- Journée portes ouvertes à l'armée..... P. 14-15  
- Renvoi de livrets militaires..... P. 15-16

## NUCLEAIRE

- Appel contre les grenades offensives..... P. 16-17  
- Voyage EDF à Bugey..... P. 18-19

## DIVERS

- Une première victoire pour les étudiants comoriens..... P. 20  
- La lutte du peuple gouantche (Iles Canaries)..... P. 20  
- Montage audio-visuel sur le Chili..... P. 20  
- Radio libre 44 émet de nouveau..... P. 20  
- Souscription APL, un appel pas assez entendu..... P. 21  
- Les médecins contre l'Ordre..... P. 21

# CALENDRIER

## MARDI 18 OCTOBRE

La FDSEA en procès à Nantes : 14 H (voir P. 3-5).

## MERCREDI 19 OCTOBRE

Procès en appel à Rennes des renvoyeurs de livrets 14 H (voir P. 15-16).

## JEUDI 20 OCTOBRE

- Procès d'un insoumis breton à Rennes : 14 H (voir P. 16).  
- Assemblée générale femmes à 20 H 30 Fraternité Protestante.

## VENDREDI 21 OCTOBRE

- Procès des jeunes de Kerlédé à 14 H SAINT NAZAIRE (voir P. 5-8).  
- Montage audio-visuel sur le Chili à la Maison de Jeunes de la Géraudière 20 H 30 (voir P. 20).  
- Radio Libre en modulation de fréquence (101 Mgh) à 19 H 30.

abonnement

12 n° : 20 F..... soutien : 30 F.  
24 n° : 40 F..... soutien : 60 F.  
48 n° : 75 F..... soutien : 100 F.

Conditions spéciales d'essai :  
3 numéros gratuits  
10 numéros : 10 F.

NOM.....PRENOM.....  
ADRESSE.....

Libellez le chèque à l'ordre des "Nouvelles Editions de l'Ouest"  
et adressez-le à APL - 26 bis boulevard ROBERT SCHUMANN 44300 NANTES

abonnement



# CHEIX : "PAYSANS, LA LIBERTÉ SYNDICALE EST EN JEU !"

Le propriétaire Rondineau, de Cheix en Rets, et son conseiller bien connu, l'avocat de la FFA, Didier Toulza, traînent au tribunal la FDSEA de Loire Atlantique ce jour, mardi 18 octobre. La fédération a été avertie de la date du jugement..... Vendredi dernier 14 octobre. Mais c'est bien sur l'ensemble du dossier que le procès de mardi, où Henri Leclerc, de PARIS, défend la FDSEA, est un procès honteux, inadmissible.

On se rappelle l'affaire de Cheix en Retz :

Armand et Henriette Mouillé, fermiers aux Bois aux Moines, sont l'objet pendant des années d'agressions répétées du propriétaire, visant à les faire partir sans aucune raison valable. Les paysans de la région, mais aussi des enseignants, des ouvriers, des jeunes et moins jeunes de professions diverses, par centaines et même par milliers, se mobilisent de diverses façons pour soutenir les Mouillé.

Quatre organisations, unies en comité de coordination, assurent ensemble, sur un pied d'égalité, l'essentiel de la défense syndicale, dans sa phase la plus chaude : la FDSEA de Loire Atlantique, les Paysans-Travailleurs, le MRJC et l'UL CFTD de Macheoul.

Mais c'est la seule FDSEA que Rondineau attaque aujourd'hui. Il attaque par là même, la base du principe syndical.

Le 22 Novembre 1976, à la requête du tribunal, Rondineau, les huissiers Ridou et Marchesnay adressent à la FDSEA l'assignation dont voici les principaux extraits :

- "Attendu que depuis le 7 juillet 1970 (arrêt de Rennes, ordre d'expulsion du fermier Mouillé sous 15 jours) et pendant 6 ans, l'expulsion n'a

pu avoir lieu en raison des appels de la FDSEA à s'opposer à l'exécution de cette décision de justice.

- Attendu que le 20 mai 1976, à l'appel de la FDSEA un "meeting de soutien regroupant, selon elle, 1 000 personnes, s'est déroulé sur la ferme ; au cours duquel les responsables syndicaux ont, à nouveau, appelé à s'opposer à l'expulsion."

- Attendu que le 10 juillet 1976 à l'appel de la FDSEA, un pique-nique de soutien a regroupé, environ, 2 000 personnes sur les terres de Monsieur RONDINEAU, toujours dans le but, en s'opposant à l'expulsion, d'interdire au propriétaire, comme à son fils, d'exploiter les terres.

- Attendu que le 14 juillet 1976, un nouveau meeting de soutien regroupant toujours, selon la FDSEA environ 2 000 personnes, a été organisé par ce syndicat, sur les terres de Monsieur RONDINEAU, avec toujours le même but, celui en s'opposant à l'exploitation des terres, de s'opposer à l'expulsion complète tant du cheptel que du matériel.

- Attendu enfin, que le 25 juillet 1976, et toujours à l'appel de la FDSEA, un meeting de soutien à à nouveau été organisé, regroupant, selon le syndicat, 4 000 personnes.

- Attendu que l'exercice du droit syndical, et le soutien de revendications, sans qu'il soit nécessaire d'en rechercher la légitimité, ne saurait autoriser un syndicat, ou toute personne, à organiser, chez un particulier, meeting, pique-nique et manifestation qui ont, pour objet essentiel de s'opposer à l'exécution d'une décision de justice, interdisant, ainsi, à un particulier et à sa famille de jouir paisiblement de sa propriété et même d'exercer son légitime droit au travail.

- Attendu que pendant un mois à l'appel de la FDSEA, des manifestants ont cerné les bâtiments d'habitation de la ferme du Bois aux Moines, et ont occupé les terres, en interdisant l'exploitation



qu'ainsi les manifestants ont pris, à parti, un entrepreneur de travaux agricoles, venu à la demande de Monsieur RONDINEAU, cultiver les terres ; que par ailleurs, les agressions multiples, dont la famille RONDINEAU a été victime se sont succédées pendant les semaines qui ont suivi l'expulsion et l'installation de Joël RONDINEAU dans la ferme.

- Attendu que ces agressions feront l'objet de procédures séparées, lorsque le moment en sera venu ; mais attendu que, dès à présent, l'attitude fautive de la FDSEA par ses incitations à la manifestation contre ces particuliers, sur leur terre ; par ses appels à l'occupation de la ferme, par des meetings, pique-nique, a été génératrice d'un très lourd préjudice causé, tant au propriétaire qu'à son fils et sa famille.

- Attendu que, assiégée pendant un mois, la famille RONDINEAU a vécu dans un climat de tension extrêmement éprouvante.  
(...)

- Attendu que le préjudice tant moral que matériel subi, depuis le 6 juillet 1976, date de l'expulsion, jusqu'à ce jour, peut être évalué à la somme de 60 000 FRANCS.

#### PAR CES MOTIFS :

S'entendre la FDSEA condamner à payer :  
- à monsieur et madame RONDINEAU (père) la somme de 30 000 FRANCS,  
- à monsieur et madame RONDINEAU Joël (fils) la somme de 30 000 Francs.

## LA DÉFENSE

La défense de la FDSEA, dans un premier temps s'est appuyée sur les attendus juridiques suivants :

"La FDSEA, organisation syndicale, ne saurait voir sa responsabilité engagée par l'action de ses membres (...)"

..!Que l'appel ou la participation à des manifestations diverses ne saurait constituer a priori une faute puisqu'entrant dans l'exercice d'une liberté fondamentale."

"... qu'il y aurait lieu de préciser par exemple en quoi le climat de tension a causé préjudice aux RONDINEAU, quelle a été la durée de ce climat de tension, et jusqu'à quelle date il en incombe la responsabilité à la FDSEA."

A la suite de quoi, Rondineau, Toulza et Cie, précisent ainsi leur argumentation :

".. l'opposition de la FDSEA à l'expulsion a consisté en tracts, articles de presse (...) incitant le plus grand nombre possible de personnes à s'opposer à l'exécution de la décision d'expulsion, opposition qui s'est traduite, notamment le 20 mai 1976, par un meeting de soutien regroupant environ 1 000 personnes (...) sur la ferme et les terrains propriété des époux RONDINEAU (...) le 10 juillet par un pique-nique (...) de 2000 personnes (...) toujours dans le but, en opposant la force à la loi, d'interdire au propriétaire de disposer de ses terres (...)

"Le 14 juillet 1976, par un nouveau meeting de soutien, sur les terrains des consorts, le 25 juillet 76 par un meeting de soutien qui aurait regrouper environ 4 000 personnes sur la ferme des consorts RONDINEAU."

"Attendu que l'incitation par un syndicat, à s'opposer à l'exécution d'une décision de justice, est forfaitive".

(...) " Attendu que depuis le 6 juillet 76, soit depuis l'expulsion, les pique-niques, manifestations sur la ferme, meetings de soutien et agressions se sont multipliées, créant un climat de tension extrême et imposant (...aux propriétaires...) un siège de plusieurs semaines devant lequel, nuit et jour, ils ont eu à craindre pour leur sécurité (...) que le piétinement continu de plusieurs parcelles, par des milliers de manifestants, a eu pour effet de rendre les parcelles piétinées incultes pour plusieurs semaines"(.....)





Comme le rappelle aujourd'hui la FDSEA, la presse de droite elle-même (France Soir) écrivait en 1970 à propos du jugement d'expulsion des Mouillé : "ce jugement scandalise les agriculteurs de la région".

Par ailleurs, la FDSEA rappelle encore qu'elle "ne dispose pas de la force publique, chargée de l'exécution des décisions de justice et ne saurait donc être tenue juridiquement responsable de leur inexécution."

Egalement : "Il est scandaleux de voir les consorts RONDINEAU invoquer l'impossibilité dans laquelle ils seraient d'exercer leur légitime droit au travail, alors qu'ils n'ont pas hésité à profiter du fait que leur fermier se refusait à effectuer un travail interdit (culture d'une vigne prohibée) pour priver toute une famille de ses droits au travail et à la subsistance (expulsion des fermiers Mouillé).

La FDSEA contre-attaque enfin, et réclame aux RONDINEAU 10 000 F. à titre de dommages et intérêts, pour procédure abusive ("la procédure engagée par les Rondineau est audacieuse et malicieuse, et porte à la FDSEA un préjudice important").

## RÉPRESSION

La répression antisyndicale quivise aujourd'hui les paysans est tout à fait semblable à ce que les ouvriers de Dubigeon, de leur côté, ont subi, par les briseurs de grève, la semaine passée.

Il nous paraît d'autant plus opportun de publier maintenant quelques extraits d'un article paru tout récemment dans le "Paysan Nantais" journal syndical de la FDSEA, consacré précisément à Dubigeon. ( voir ci-contre).



Signalons, pour terminer, qu'une deuxième "journée - paysanne" (échanges ouvriers - paysans autour de films) est prévue pour vendredi prochain (21 octobre).

PROCES LE MARDI 18 OCTOBRE A 14 HEURES  
AU PALAIS DE JUSTICE DE NANTES.

Pour manifester leur solidarité avec les ouvriers en grève de DUBIGEON, des équipes FDSEA et Paysans - Travailleurs vont régulièrement les lundi, mercredi et vendredi, vendre leurs produits à un prix modique, tout en échangeant leur point de vue.

(...)

Après trois semaines de grève les difficultés pécuniaires se faisant ressentir, il fallait envisager des actions de solidarité vis à vis des grévistes.

Un délégué de la CFDT a donc pris contact avec un responsable de la FDSEA à Couëron pour envisager des ventes régulières de produits agricoles à prix raisonnable.

Mercredi 28 septembre, une intersyndicale CFDT, CGT, FDSEA et Paysans Travailleurs devait avoir lieu aux Chantiers pour discuter des modalités de la vente : quels produits vendre, à quels prix, et comment développer les échanges entre travailleurs de la terre et ouvriers.

## SOLIDARITÉ

A l'issue de la rencontre, deux principes se dégagèrent :

- vendre des légumes et du lait à prix sortie ferme ;

- en profiter pour faire de l'information réciproque sur la situation des ouvriers dans les usines et celle des paysans à la campagne.

Les paysans s'engageant à élargir au maximum l'action de solidarité dans les campagnes.

La première vente commençait le vendredi 30 septembre avec des choux, des tomates et du lait.

Depuis, elles se poursuivent régulièrement le lundi, le mercredi et le vendredi.

Les ouvriers ont pu acheter à prix modique des salades (0,50 F. la laitue) des oeufs (4 F. la douzaine), des carottes (3 F. les 5 kilos), des poireaux (3 F. les 5 kilos).

Les discussions en petits groupes ne sont pas rares au cours de la vente. Chacun s'informe sur les conditions de travail des ouvriers, des paysans, sur les circuits de commercialisation etc....



# AU CENTRE SOCIAL DE KERLÉDÉ ST NAZAIRE

## LA DÉLINQUANCE,

### une légitime défense

Kerlédé, une cité H. L. M. (location et accès à la propriété) de plus de 2 000 habitants au bord de la mer à Saint Nazaire.

### un centre social peu ordinaire

Tout commence par un combat entre l'animation de quelques adultes et les jeunes.

Ces derniers veulent faire des fêtes.

Après plusieurs petites "boums" toujours plus ou moins contrôlés, les fêtes de fin d'année 76 furent le départ d'une PRISE DE POUVOIR des jeunes.

Ils occupèrent leur foyer jour et nuit.

Quelques réflexions des jeunes expliquent l'occupation, certains en rupture de famille et la plupart au chômage (dans la région nazairienne, près de la moitié des 7 600 chômeurs ont moins de 25 ans).

- J'ai 17 ans : "C'est dur de sortir avec une fille, mais le samedi soir, avec les copains, on casse la gueule aux pauvres mecs.

- Lui, 17 ans : "J'ai une copine vachement sympa, mais elle ne peut pas venir chez moi et je ne peux pas aller chez elle, les parents sont cons".

- Elle, 17 ans : "Je prends la pilule, mais mes parents ne le savent pas.

- J'ai 15 ans : "Ma mère m'a dit sans arrêt : "rentre de bonne heure, ne sort pas avec les garçons"... elle gueule tous les jours.

- Celui-ci, 22 ans : "Le père m'a dit : "Tu viens manger dans mon assiette". "Va chercher du travail". Pas de boulot, il m'a fichu dehors.

## Le centre social

### La gestion

L'Office des centres sociaux éducatifs passera en janvier 1977, de la gestion de la municipalité et de la CAF (caisse d'allocations familiales) à une gestion 50 % usagers, 50 % associations et municipalité.

La CAF abandonne la gestion... "trop de problèmes..." mais continue à financer.

### l'animation

Le Conseil d'Animation se caractérise par une forte présence des jeunes ; environ 70 %.

## des évolutions importantes

Pendant six mois (janvier - juin 1977), l'ouverture permanente du centre allait provoquer des évolutions importantes.

Des filles de Kerlédé disent :  
(...)  
"Dans le foyer, il s'est passé pour nous des choses très importantes dans la mesure où nous avons pris conscience de notre situation de femmes; c'est à dire que dans notre vie quotidienne, on a remis en question nos rapports avec les mecs, on a voulu vivre aussi pleinement notre corps, nos désirs, nos envies.

"C'est à partir de ce moment de révolte que nous nous sommes senties très fortes dans notre lutte.

"Nous sommes des filles dans l'ensemble assez jeunes ayant plus, peut-être de possibilités de vivre nos désirs qu'une mère de famille qui est encore plus coincée que nous" (...)



## ET AUSSI DES REACTIONS...

d'une grande majorité d'habitants.

"Des filles et des garçons passent toutes les nuits dans le centre, que font-ils ?"

"Ils font l'amour entre eux".

"Ils se saoulent, ils volent ils se droquent..."



## DES INCULPATIONS...

### 1 ère AFFAIRE

Dans la nuit du 6 au 7 avril, le supermarché de l'Océan, à Guérande est cambriolé : butin 7 500 F. en vêtements, nourriture, disques, deux carabines et un fusil.

### 2 ème AFFAIRE

Treize 2 CV volées, 6 vélomoteurs, des bouteilles de vin, des friandises etc... avec le centre social comme point central et en partie comme abri pour le butin.

## FACE A LA JUSTICE, UN COMPORTEMENT DIFFÉRENT

Les jeunes impliqués dans l'affaire du magasin "l'Océan" se sont spontanément dénoncés et accompagnés de leur avocat, avaient eux-mêmes remis le produit du vol, et notamment les armes.

Une des filles incarcérées fera une grève de la faim pour protester contre sa détention puis ensuite 5 garçons firent de même au mois d'août.

- Alain - vol - 19 ans - chômeur.
- Anne - recel pour avoir manger des bonbons - 17 ans - lycéenne - future chômeuse.
- Carole - recel pour avoir manger des bonbons - 16 ans - chômage.
- Françoise - vol - 18 ans - chômage.
- Frédéric - vol - 18 ans - travail intermittent (mal payé).
- Henri - vol - 16 ans - chômage.
- Hervé - vol - 19 ans - travail.
- Jean Paul - vol - 23 ans - sortait de prison, chômage.
- Jean Pierre - vol - 21 ans - chômage.
- Joël - vol - 21 ans - travaille à Gardiloire.
- Lilianne - vol - 16 ans - chômage.
- Loïc - vol - 18 ans - chômage.
- Patrice - vol - 18 ans - gardien de nuit à "l'Océan".
- Patrick - recel - 19 ans - chômage.
- Philippe - recel - 21 ans - travaille à Gardiloire.
- Yvon - vol, recel, coups et blessures - 19 ans - chômage.

Surtout, ils refusent une défense classique larmoyante et assument pleinement les délits effectués.

(...) "Ne pensez-vous pas que cela révolte, que tous nos geste, nos actions, nos cris, nos violences ne sont pas toujours gratuites et peuvent se comprendre.

"Nous les jeunes, nous disons : on nous a volé notre enfance, notre santé, nos désirs, nos corps, qui nous rendra justice ?"









# GALA DE SOUTIEN:

## spectacle ou expression directe des travailleurs?

On a reçu la visite d'un ouvrier de Dubigeon (Mario Gonçalves) pour nous donner quelques explications sur le problème du gala annoncé pour le 30 septembre au F. J. T. (voir APL N° 198).

Dans le N° 199, on a dit qu'il s'agissait d'une initiative purement individuelle ne correspondant aucunement à la volonté de l'ensemble des membres de la commission "Sport et Culture".

Ce travailleur avait fait une première proposition à la Commission "Sport et Culture", qui consistait à créer en groupe une pièce de théâtre comique écrite en collaboration avec les travailleurs pour faciliter le montage (il fait partie de la société des compositeurs et auteurs)

La commission a refusé.

Le gala était une seconde initiative de sa part (après discussion et adhésion de presque tous les membres de la commission et l'adhésion de plusieurs personnes désirant participer à la réalisation artistique et technique.

Il a trouvé une salle gratuite.

Pour lui, ce projet était orienté vers tous les travailleurs et surtout vers ceux qui voulaient en profiter pour s'initier à l'expression artistique et culturelle.

Et c'est le problème de l'annulation qui était individuel.

Car si quelqu'un d'autre avait osé faire une telle proposition, il pense qu'elle n'aurait pas été traitée de la même manière.

Il regrette beaucoup de ne pas avoir pu assister à un spectacle de travailleurs qui signifie une expression simple d'union et de solidarité.

Il pose une dernière question :

"Elle est où la démocratie ?"

notes prises sous la dictée de ce travailleur

## PAS D'ACCORD!

Nous voudrions faire quelques remarques à propos de l'article sur Dubigeon parue dans le N° 1 de l'APL.

S'il n'y a pas de contre-vérités flagrantes, la manière de présenter certains faits laisse entendre :

1) Que les travailleurs agissent en passant par dessus les organisations syndicales ;

2) Que la Mairie de Nantes a accordé son hospitalité aux jaunes.

Nous pensons que le camarade qui a rédigé cet article aurait évité de telles allusions s'il avait une meilleure connaissance de tout ce qui s'est

passé dans le conflit et une meilleure perception de la lutte des travailleurs

Il y a suffisamment de travailleurs de Dubigeon abonnés à l'APL pour vous fournir des renseignements plus complets.

Deux travailleurs de Dubigeon



# un centre SOS femmes battues à nantes ?

"Dernièrement, les journaux ont rendu compte d'un procès en Assises : "Acquittement d'une femme meurtrière de son mari tyrannique (Presse Océan du 29 septembre).

Enfin un jugement qui reconnaît qu'une femme battue par son compagnon est en péril et donc en état de légitime défense !

Mais l'accusation, pour évoquer les circonstances atténuantes, insiste beaucoup sur le fait que le mari était un immigré.

N'est ce pas encourager le racisme, et Mireille G. aurait-elle eu droit aux circonstances atténuantes si le mari avait été français ?

Puis, à lire l'article de plus près, on se rend compte que cette femme a été acquittée car le jour du meurtre c'est surtout ses enfants qu'elle a cherché à protéger.

Alors on peut se demander : est-ce vraiment en tant que personne en état de légitime défense qu'elle a été acquittée ou seulement en tant que mère de famille ?

Pour nous, elle n'est pas un "cas", individuel.

Nous affirmons qu'il s'agit d'un fait social très courant que l'on trouve dans tous les milieux et pas seulement dans les H. L. M.

La famille n'est-elle pas le lieu privilégié où la violence d'un mari contre sa femme peut s'exprimer en toute liberté : on fait silence de tout ce qui se passe à l'intérieur de la cellule familiale.

Et puis cette violence ne sera pas sanctionnée par une société qui encourage le pouvoir des uns sur les autres.

On voit des femmes en bute aux violences de leurs maris chercher

secours chez les voisins, chez l'assistante sociale, au commissariat et, à chaque fois, se faire conseiller gentiment de rentrer chez elles.

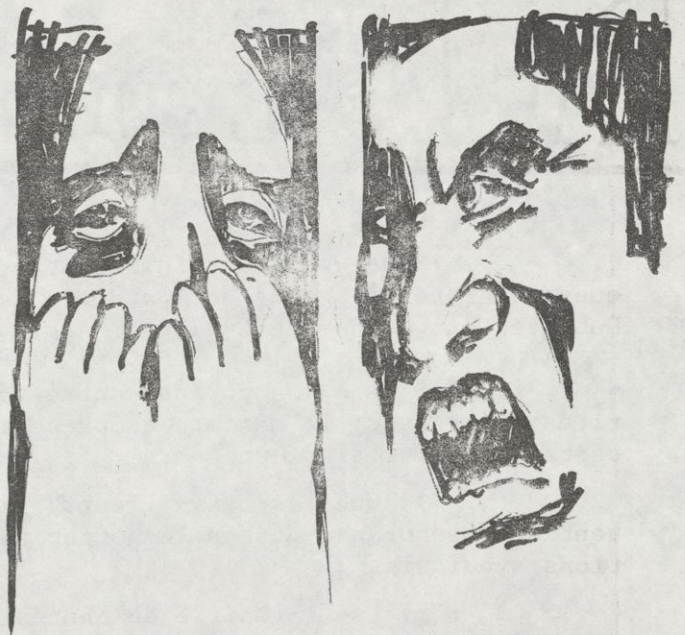
Et après, on dira qu'elles sont muettes ! et passives !! et résignées !!!

Isolées, sans soutien, sans compréhension, où peuvent-elles s'adresser alors ?

La délégué à la condition féminine s'occupe, paraît-il de "promouvoir dans chaque grande ville des centres "S. O. S. femmes battues" ( Presse Océan du 29 septembre ).

A Nantes, un tel centre existe-t-il ? L'adresse est bien difficile à trouver !"

*un groupe de femmes.*



**CRIE MOINS FORT  
LES VOISINS VONT  
T'ENTENDRE**



# TÉMOIGNAGE : UN ACCOUCHEMENT TRÈS ORDINAIRE

Femmes, savez-vous comment se déroule un accouchement dans une grande Clinique de Nantes avec un Gynécologue très connu ?

Voyez ce qu'on a vécu :

Nous sommes arrivés à la clinique à minuit et demie. On a fait monter ma femme dans une chambre et on m'a dit d'attendre dans la salle d'attente.

J'y ai attendu jusqu'à 4 H avec un autre homme sans voir personne nulle part et sans savoir ce qui se passait.

De son côté ma femme n'a revu personne jusqu'à 3 H 30.

Donc à 4 H une personne est venue nous chercher (car nous étions deux et l'autre couple était arrivé 10 mn après nous), car cela n'allait pas être très long.

J'ai trouvé ma femme dans la salle d'accouchement, qui venait d'arriver. La sage-femme lui a fait une piqure pour dilater le col.

Je lui ai demandé combien de temps pour que cela fasse son action, elle m'a dit, une petite demi-heure (cela à 4 H).

Ma femme avait des contractions très douloureuses, parce que



c'étaient ce qu'il appellent : des contractions par les reins. Elle gémissait de douleurs. La sage-femme, comme gentillesse, l'engueulait.

A 4 H elle trouvait que l'enfant ne descendait pas assez vite ; elle lui a mis une perfusion de glucose additionnée de post-hypophyse.

5 mn après elle regarde, elle dit merde, puis elle dit à ma femme "on va vous faire une césarienne car il y a une procérence du cordon. Ce n'est pas grave, mais il faut faire vite et il ne faut pas pousser" (alors qu'elle venait de lui faire de la post-hypophyse qui a pour rôle d'accentuer les contractions).

Elle a appelé le gynécologue en lui disant : "vous avez une cliente (même référence que pour vendre un article) de tel endroit qui est rentrée cette nuit et qui fait une procérence du cordon".

On était dans tous les cas à 1/4 d'heure maximum de l'expulsion et le gynécologue n'était toujours pas prévenu.

Il faut dire aussi que la sage femme allait d'une salle à l'autre puisqu'elle avait deux femmes en même temps au même stade de l'accouchement.

Après son coup de téléphone elle est revenue dans la salle d'accouchement alors là, à ce moment, elle engueulait ma femme tout ce qu'elle savait parce qu'elle poussait.

Un quart d'heure après, le gynécologue est arrivé, on a emmené ma femme dans la salle d'opération et j'ai dû sortir.

10 minutes après son arrivée le gynécologue est venu me trouver pour me dire qu'il n'avait pas fait la césarienne car quand il est arrivé, le coeur de l'enfant ne battait plus, et qu'il l'avait accouchée normalement.

Va-t-on toujours accepter de se faire exploiter de la façon la plus ignoble qui soit ?

On se rend compte que l'on se



moque de nous alors que la vie d'une femme et de son enfant sont en jeu :

1) C'est inadmissible d'aller accoucher en clinique, justement pour pouvoir prendre des précautions au cas où il y aurait des complications, puisqu'il y a une personne compétente pour faire le nécessaire : le gynécologue.

C'est de la provocation puisqu'il n'est pas là, il ne vient que pour les 5 dernières minutes.

C'est à dire qu'il n'a aucune raison d'exister puisque lorsqu'il arrive quelque chose, il est trop tard pour intervenir.

En plus, la sage femme n'a pas le droit de prendre la responsabilité de faire l'expulsion.

Est-ce tolérable qu'elle appelle le gynécologue à la dernière seconde ?

Cependant, il faut bien savoir que si elle l'appelle au dernier moment, c'est qu'elle a l'ordre de ne pas déranger ces seigneurs quand ils dorment.

La loi sur l'abolition des privilèges a été votée il y a déjà longtemps mais elle n'est pas encore mise en application.

2) Partant de ce fait, n'est ce pas de l'hypocrisie que d'imposer deux visites auprès du gynécologue dans les mois qui précèdent l'accouchement, pour soi disant mieux connaître la cliente.

Comme ils ne sont avertis qu'au dernier moment et présents qu'aux dernières minutes (parfois l'expulsion a déjà eu lieu), ils n'ont pas le temps et il n'est plus temps de consulter le dossier.

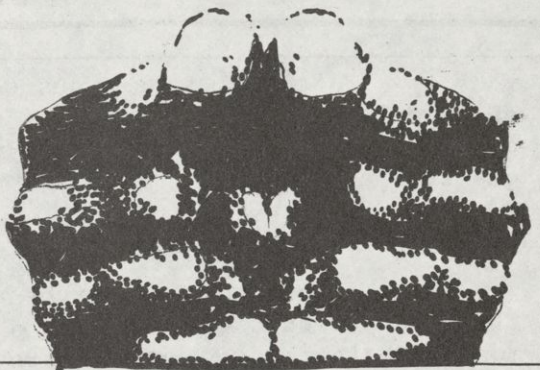
En plus, il faut savoir qu'au cours de ces visites, ma femme avait demandé au gynécologue de prendre toutes les précautions nécessaires parce que l'on avait eu des problèmes à la première naissance. (qu'est ce que cela doit donc être quand on ne lui signale pas de problèmes particuliers).

3) Est-ce normal que la sage-femme ait un tel comportement ?

C'est à dire engueuler les femmes lorsqu'elles ont des douleurs et qu'elles gémissent.

Et de l'autre côté qu'elle soit d'une pareille subordination au gynécologue ?

Peut-être se défoulent-elles de cette aliénation face au gynécologue,



C'est facile, sur des femmes qui sont dans l'impossibilité de réagir.

4) Est-ce normal d'aller en clinique accoucher, pour que la femme soit isolée d'un côté et le mari du sien pendant 3 H et demi ?

Vat-on toujours accpeter une exploitation de là sorte : nous, on peut dire aujourd'hui que notre enfant est mort et que le gynécologue en est responsable, puisqu'il n'a rien fait pour le sauver.

Nous sommes persuadés qu'il faut dénoncer cette pratique qu'ont les gynécologues de ne venir qu'au dernier moment.

Hélas ! cela ne se pratique pas que dans cette clinique.

En effet, tous ces jours-ci, beaucoup de femmes sont venues nous voir et elles avaient à nous expliquer qu'elles avaient été outrées de la façon dont cela s'était passé pour elles.

Notamment, une parmi d'autres pour qui l'accouchement est toujours très rapide, et dont l'enfant est né avant l'arrivée du gynécologue et ! bien, on n'a pas fait sortir la délivrance, on a attendu 1/4 d'heure pour que le gynécologue arrive, afin qu'il puisse toucher son fric.

Seulement voilà ! Si cette pratique est courante, on oublie de la dénoncer quand tout va bien après ; la joie d'un enfant faisant oublier l'exploitation odieuse que l'on a subi.

On se rend compte qu'il faut qu'il arrive quelque chose pour réfléchir à ce qui se passe.



Ce que nous souhaitons, c'est que cette mort, dont a été victime un enfant qui n'avait rien demandé à personne, serve à quelque chose.

Pour cela il faut utiliser tous les moyens possibles pour dénoncer l'exploitation de la santé et le comportement odieux des gynécologues en particulier.

Il faut bien savoir que pour tous ces gens nous sommes qu'un produit sur lequel on fait du bénéfice (520 F. pour le gynécologue pour 10 minutes de présence !).

Nota : Le gynécologue est venu voir ma femme à 10 H le lendemain matin mercredi, et est revenu à 22 H le vendredi soir ; soit 60 Heures sans visites.....)

Nous avons reçu ce témoignage d'un accouchement dans une grande clinique nantaise.

A cause d'un problème de place dans ce numéro de l'APL, d'autres témoignages par rapport au C. H. U. ne paraîtront que la semaine prochaine.

Nous voudrions ainsi constituer un dossier plus complet sur ce qui est "réservé" aux femmes dans ces moments là.

(envoyez des témoignages pour la constitution de ce dossier à l'APL, 26 bis boulevard R. Schumann 44300 NANTES°)

"Des femmes"

## lettre ouverte à l'apl:

### SUR DES INFORMATIONS NON COUVERTES...

Nantes. APL Informations Régionales, journal fait par une équipe et ses lecteurs.

- Nantes, 18 personnes interpellées pour possession de drogues douches (89 grammes de Hach; il paraît selon Presse Océan que c'est un gros réseau !.....)

Cinq sont écroués et certains risquent cinq mois de taule.

- Nantes ; Chenard visite le Centre d'Instruction Service Santé lors de la journée "portes-ouvertes" de la caserne Mellinet comme un simple invité.

Aucune intervention de l'extrême gauche.

- Nantes : Chenard reçoit le consul tout neuf de la R.F.A. alors que Klaus Croissant avocat de la R.F.A. est menacé d'extradition.

La justice française prise entre Giscard et Schmit, le laisse en prison.

PAS UN MOT DANS L'A. P. L. !

On verra tout ça après 78, tant pis pour les marginaux avocats, bidasses et autres de tout poil qui passeront quelques mois en prison.

Après tout c'est mieux que les ASSEDIC.....

Ils n'avaient qu'à réfléchir qu'après 78, on n'aura rien à craindre y'a des chances que la gauche sera au pouvoir une fois qu'ils auront effacé leurs différents

Même qu'on pourra tous voyager en Concorde ; z-avez pas vu quel bel avion c'est. Fallait aller voir la belle maquette de ce dernier exposé cette semaine sur le plateau piétonnier.

P.S. : lettre anonyme, la chose importante n'est pas qui l'a écrite mais ce qu'elle dit ayant pour objectif de poser quelques questions et non d'anfoncer l'APL.



# JOURNÉES PORTES OUVERTES

## A L'ARMÉE : "tout était fléché... sauf la taule..."

Un café dans Nantes. Jeudi soir. Un bidasse solitaire. Je l'aborde et l'on discute. Quelques heures plus tard...

- J'ai entendu parler de la journée "Portes ouvertes", comment cela s'est-il passé ?

- Toute la semaine, des copains ont monté les stands. Toujours les mêmes. On a nettoyé tout le casernement, des armoires aux W C, ramassage de papiers traînant par terre, des herbages, stand de tirrepeint, effacement des chantiers actuels pour améliorer les locaux, rebitumer l'entrée de la caserne.

- Et les bidasses, que pensaient-ils de tout ça ?

- Indifférence complète, les préparations montraient que la réalité de notre vie n'aurait rien à voir avec ce que leurs visiteurs verraient. A moins d'avoir fait son service. Simple preuve... Samedi et dimanche on n'est pas allé en réfectoire au pas, droit de mettre les mains dans les poches, pas de saluts réglementaires, pas de casquette, tout ça obligatoire d'habitude.

- Les gradés, que vous ont-ils dit ?

- De bien jouer le jeu. De bien nettoyer, de bien tenir les stands. De faire connaître l'armée si dénigrée aux visiterus.

- Et samedi et dimanche ?

C'était la kermesse ... Tout l'argent dépensé aurait trouvé meilleur usage dans l'amélioration de la bouffe. C'est loin d'être potable !

C'était le bal. Les gradés y étaient. Nous fallait prévenir si on y allait. D'ailleurs très peu de bidasses y ont été, on a préféré sortir en ville samedi soir à partir de vingt heures du soir. On en avait notre claque de tous ces simagrés et de plus on était

consigné toute la semaine ... alors de l'air !... Le soir on a eu droit à un repas froid dégueulasse car fallait pas salir le réfectoire pour le lendemain où les civils pouvaient venir manger. C'était un vrai festin. Il y avait même de l'huile et du poivre. Normalement y'a que du sel.

- Y a-t-il eu des endroits oubliés ?

- Oui, tout était fléché ... Sauf la taule.....

Tiens un petit truc significatif... Au bord du stand d'accueil y avait que des crevures.

- Et les visiteurs ?

- Les familles et fiancées de bidasses; passifs, pas de critiques ouvertes... C'était la kermesse.

Exposition de l'infirmerie en temps de guerre, stand de tir à fléchettes (enfants) et normal (adultes).

- Autre chose ?

- Ils ont promis. On en n'a rien vu pour l'instant... Simplement des remerciements.

- Tu as lu la presse ?

- Oui, pas parlé de nous ! Tu verrais un peu comme on est tous excités ! Pour certains avec la perm de sucrée ça fera trois semaines de caserne.

- Que penses-tu de la visite de Chénard ?

- Il a joué à l'invité d'honneur d'après moi. Un maire de gauche devrait refuser catégoriquement de rendre visite à





l'armée de Bigeard où à la limite essayer de se renseigner et critiquer ouvertement.... Et de l'Extrême gauche qui n'a rien fait. Ils auraient pu faire un tract ou une affiche.

- Comment expliques-tu cela ?

- A Nantes, c'est une caserne de passage aussi les contacts avec l'antimilitarisme civil sont nuls. Mais ça n'excuse pas. L'armée, en causer c'est délicat pour la Gauche... peut-être que ça commence à l'être pour l'Extrême Gauche.

- Et pourquoi fais-tu ton service ?

- L'insoumission, l'objection, ça me foutait la pétoche ... 2 ans de taule ou 2 ans de service civil. Manque d'information. A la caserne pas grand monde sait ce qu'est l'objection et l'insoumission. Et comités

de soldats, insoumission et objection sont complémentaires. Y'a pas une seule forme de lutte à mes yeux. Déjà si tard. Il faut que j'y aille ! Demain debout aux aurores ... alors !

- He bien salut ! Bon courage !

- Ici ça va tu sais, y 'a de la distraction, cinés, cafés, la drague pour certains. La discipline est relaxe. Dans les petites villes c'est plus dur... bien qu'ici on est isolé .

- Tu habites loin d'ici ?

- ça je laisse le soin à la S M de le découvrir.....

- Bonsoir !

Le correspondant A P L.

## RENVOI DE LIVRETS MILITAIRES : Proces en appel à Rennes.

En décembre 1975 et en mars 76, 27 personnes renvoyaient leurs livrets militaires en solidarité avec 3 insoumis nantais, et afin de dénoncer :

- la militarisation croissante de la société.
- Le scandale de la justice militaire et ses tribunaux d'exceptions (T.P.F.A.).
- La répression s'exerçant sur les appelés dans les casernes.
- Les Ordonnances de 1959, faisant de chaque citoyen un possible déserteur passible des peines du code de justice militaire.

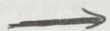
En mars 1977, cinq d'entre-eux comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Nantes. Ils étaient condamnés à 500 F d'amende et à cinq ans de privation de leurs droits civils. Devant ce verdict, trois d'entre-eux firent appel. Après cette initia-

tive le parquet faisait également appel, mais pour les cinq.

Affirmant la légitimité de leurs actes, les renvoyeurs de livrets refusent une condamnation qui nie la liberté d'expression et le droit de changer d'opinion reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 18) et la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme (art. 9).

En effet, comme le souligne un récent jugement du tribunal de Montpellier : "Cet article a prévu le droit à la liberté de penser, de conscience et de religion et la liberté de changer de religion et de conviction. Ainsi est attribué un droit permanent à l'Objection de Conscience ... " D'autre part, la Constitution Française de 1958, stipule (art. 55) : Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leurs publications, une autorité supérieure à celle des lois. "





Depuis trois ans, partout en France, plus d'un millier de personnes ont renvoyé leurs livrets militaires aux autorités. Ce large mouvement de désobéissance civile s'empifie. Les renvoyeurs veulent cet acte d'objection de conscience, comme une réelle prise de responsabilité politique personnelle et collective. Ils cherchent par ce mouvement à faire reconnaître le droit à changer d'opinion et la liberté d'expression.

Le procès en Appel aura lieu à Rennes le Mercredi 19 Octobre à 14 heures.

**M. I. B.** ( MOUVEMENT  
D'INSOUSSION  
BRETONNE )

**SOUTIEN A JP LE MAT**

Le 20 OCTOBRE à RENNES :

Procès - manif pour un insoumis breton à l'armée française : J. P. Le Mat.

Le 21 OCTOBRE (RENNES) :

Gala de soutien à J.P..Le Mat.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN

# APPEL :

Nous nous adressons aux femmes et aux hommes de ce pays, à ceux pour qui le respect de l'intégrité de la personne humaine au regard de ses convictions profondes, reste une valeur fondamentale de toute société.

Nous les appelons à exiger à l'interdiction des grenades explosives et de tout matériel militaire à caractère meurtrier dans la répression des manifestations, en s'associant, notamment par leur signature, à la déclaration suivante :

Pour les personnes intéressées, un départ collectif pour Rennes est prévu le mercredi à 11 h 30 devant le

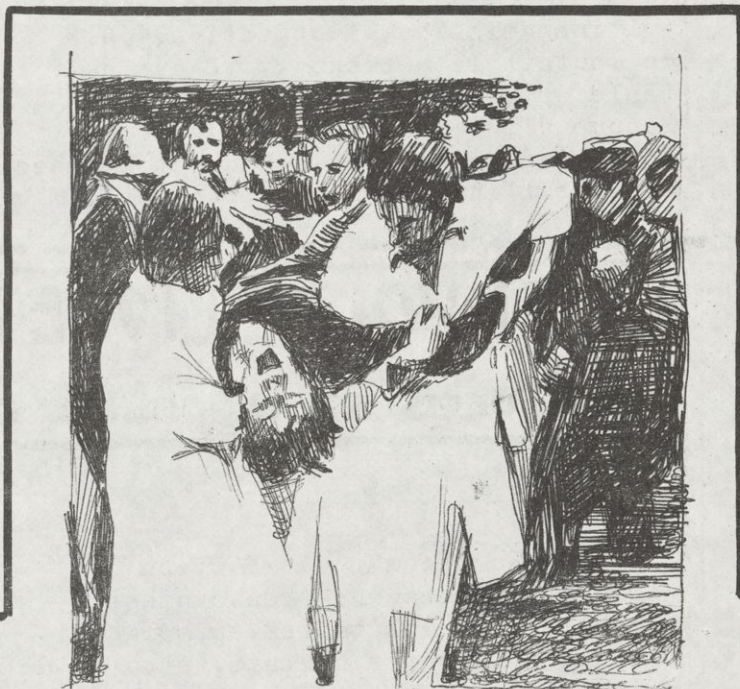
57, rue des Hauts-Pavés.

Une permanence sera tenue le mardi 18 à 20 h 30

à la même adresse.

G. R. I. M.

Groupe de Résistance et d'Information à la Militarisation.



" Suite aux tragiques événements survenus à Malville, nous exigeons qu'une loi soit votée afin :

1°/ que soit règlementé de manière plus restrictive le matériel mis à la disposition des forces de police engagées dans des opérations de maintien de l'ordre

2°/ que soit interdit l'usage d'armes de guerre, dont la mise en oeuvre comporte le risque, délibérément accepté, d'entraîner des blessures graves, des mutilations, voire la mort, notamment des grenades offensives.



Il est inadmissible en effet qu'on puisse ôter la vie, ou entamer gravement l'intégrité physique d'un manifestant quel qu'il soit, sous prétexte de sa participation à une manifestation."

Nous souhaitons :

1°/ que cet appel, suivi par un maximum de signatures, nous soit retourné,

soit à Emmanuel MICHALON  
I.L.M. L'Essarton  
Bâtiment B

38250 - VILLARD-DE-LANS

soit à Michel GRANDJEAN  
"La Châtaigneraie"  
SAVAS-MEPIN

38440 - St JEAN-DE-BOURNAY

Signatures que nous remettrons à tout groupe de parlementaires qui le souhaitera, à l'appui de sa proposition de loi.

2°/ que les doubles de cet appel et de ces signatures soient remis en délégation par les signataires à tous les députés de leur circonscription, afin qu'en votant cette loi éventuelle, ils tiennent compte des vœux de la population et que la prise de position de ces députés face à cet appel, soit connue de leurs électeurs.

## MARDI 18 OCTOBRE : BUREAU DE POSTE NANTES BELLEVUE GREVE DE TOUT LE PERSONNEL

### Pourquoi la grève?

Le bureau construit il y a six ans pour la ZUP Bellevue-St-Herblain compte aujourd'hui le même effectif qu'à ses débuts, alors que la population a largement triplé. Actuellement, il reçoit une clientèle dont le périmètre comprend la ZUP de St-Herblain qui est toujours en pleine expansion (une seule petite annexe pour le Sillon de Bretagne) et la ZUP Bellevue jusqu'au quartier Bourderies.

Les agents malades ne sont pas remplacés...

Résultat : queues permanentes, énervement des usagers comme des agents, erreurs de caisse, mots désagréables. Pendant la brigade de l'après-midi 11 h 45 , 19 h 30 , aucune pause n'est possible aux employés. Certains usagers s'enfuient lorsque les queues se font trop importantes. Les plus gênés sont les travailleurs qui ne peuvent venir qu'aux heures de pointe. Les P et T serinent les agents et les usagers avec la qualité du service public, mais ferment les yeux sur les conditions de travail.

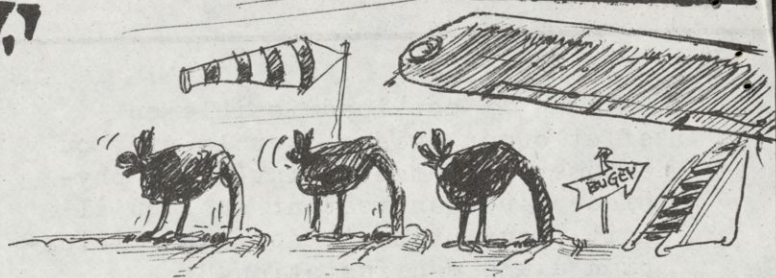
Où sont les nouveaux ex-chômeurs, recrutés grâce au plan Barre?

Les postiers du bureau de poste de BELLEVUE.





# VOYAGE EDF A BUGEY



Vendredi 7 octobre EDF payait à nos frais un charter Nantes-Lyon pour les élus municipaux des communes proches du Pellerin.

Seuls quelques rares conseillers municipaux étaient au rendez-vous, le charter fut complété avec le conseil régional et le conseil général.

Le but du voyage : BUGEY, site de la centrale nucléaire.

Une trentaine "d'affreux" distribuèrent aux voyageurs un tract plein d'humour; habilement présenté comme la notice explicative du voyage dénonçant la manoeuvre de la direction régionale de l'EDF quant à la politique nucléaire française.

Madame, Monsieur,

Electricité de France, service National, vous offre un voyage dans le Bugey, terre accueillante et de bonne chère, dans les meilleures traditions d'une firme aisée, disposant d'un budget "relations publiques" confortalbe et très au fait des méthodes de vente psychologiques.

## pourquoi ce voyage et pourquoi en Bugey ?

Pour vous prouver bien sûr les bienfaits... ou plutôt les "non-méfais" (les mauvaises langues courent si vite...) de l'électronucléaire.

Serait-ce dont qu'il y a besoin de preuves ?

Les choses ne sont-elles pas aussi évidentes qu'il semblerait ? Sinon, pourquoi tous ces voyages ? Tous ces efforts de persuasion ?

Madame, Monsieur, avez vous réfléchi ?

Souvenez-vous : est-ce qu'EDFs'est donné tant de mal lorsqu'elle a construit Cheviré ou Cordemais sur la Loire pour persuader les responsables régionaux du bien-fondé de ces installations??

Non, bien sûr. là, point de voyage, point de gueuleton. Même pas pour Brennilis, cette centrale nucléaire jou-jou (75 MWe), cachée dans les Monts d'Ar-rée, au coeur du Parc Naturel régional d'Armorique de surcroit !

Il est vrai que les bretons sont gens raisonnables et qu'à l'époque (1965), personne ne se posait de question sur la chose.

Certes, le nucléaire n'avait pas encore envahi notre société (200 réacteurs de 900 MWe programmés en 1974, ramenés à un plus plus d'une centaine de 1 300 MWe d'ici l'an 2 000, une paille !) ... ni nos esprits.

Alors, pourquoi Bugey ? Eh bien parce que Bugey est le "Fleuron" de la filière française uranium - naturel - graphite - gaz carbonique, le dernier en date aussi (1972) et le plus puissant (540 MWe).

Cette centrale n'a pas eu de gros ennuis, contrairement à Saint Laurent des Eaux et son facteur de charge est satisfaisant.

Mais elle appartient à un type de centrale désormais périmé, abandonné par la France au profit de la "filière américaine" (P. W. R. Westinghouse) à ~~en~~oulégère et uranium enrichi dont nous ne fabriquons par un kilo en France et que les Etats Unis nous vendent à prix d'or ; savez-vous en effet que lorsque le prix du pétrole brut doublait en 1973/74, celui de l'uranium enrichi quadruplait pendant le même temps ?

Vous allez voir aussi Bugey II, III, IV, V en chantier plus ou moins avancé... mais pas encore couplé au réseau.

Donc, vous ne verrez pas fonctionner une centrale du type de celle qu'EDF envisage d'implanter sans consulter les populations locales, voire contre leur opinion, au Pellerin (44), Ploumoguët (29), Brétignolles (85)... et Dieu sait où encore.

Pourquoi ?

Parce qu'EDF ne réussit toujours pas à faire fonctionner normalement



Fessenheim !

Cependant il existe en France un tel type de centrale PWR qui fonctionne tant bien que mal à CHOOZ, dans les Ardennes, sur la Meuse (285 MWe). Mais cette centrale Franco-Belge, E.D.F. se garde bien de la faire visiter. Même les proches voisins, les élus de Fessenheim ont eu droit, avant l'implantation, à la visite de Bugey et au gueuleton à l'"Ostellerie du Vieux Pérouges !". Pourquoi pas à Chooz ? Tout simplement parce que cette centrale, la seule PWR qui fonctionne en France, est la plus sale de toutes les centrales nucléaires françaises : elle rejette à elle seule dans l'environnement, notamment les Caux du Rhin, davantage de radionucléides que toutes les autres centrales nucléaires françaises réunies et elle irradie son personnel environ 10 fois plus. Par ailleurs, elle a été affectée de pannes fréquentes et prolongées, ayant pour résultat un facteur de charge plus que modeste.

Voilà pourquoi, Madame, Monsieur, vous ne visiterez pas Chooz et ne goûterez pas ainsi aux charmes de la cuisine ardennaise.

N'oubliez pas non plus que les centrales nucléaires produisent des "déchets", notamment du combustible irradié sous forme "oxyde", qu'on ne sait pas encore retraiter de façon industrielle nulle part au monde, pas même à la Hague.

Quant à la vitrification des déchets de longue période et de haute activité, elle est dans l'impasse (cf. Sciences et Avenir, Mars 1977). Par ailleurs, les experts sont très partagés en ce qui concerne l'impact des faibles doses de rayonnement sur le matériel vivant. D'autre part, les chaînes alimentaires sont parfois si complexes et déroutantes qu'on retrouve quelquefois dans son assiette..... ce qu'on croyait être à l'égoût.

Enfin, éternel argument, l'emploi et l'entraînement industriel provoqué par une centrale nucléaire, eh bien cherchez les usines autour de Chinon, St-Laurent, Bugey, au milieu des champs de maïs et de colza. Le chômage ? Sa courbe d'évolution a suivi celle de la consommation d'électricité !

Alors ? prenez garde au chant des sirènes.... et qu'on achète votre conscience.... ou votre silence.

Allez à Bugey... mais posez des questions et sachez que vous pouvez vous informer aussi ailleurs qu'auprès d'E.D.F., juge et partie, par exemple :

- au GSIEN : Groupe des Scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire  
2, rue François Villon, 91400 ORSAY
- aux Amis de la Terre - 117, avenue de Choisy PARIS 13e
- à la SEPNB : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne  
Faculté des Sciences, B.P. 1044  
44037 NANTES Cedex

Vous avez sans doute des enfants peut-être des petits-enfants, vous êtes-vous posé la question de savoir ce qu'ils feraient de "nos" déchets, les vôtres aussi en somme. S'ils sont trop jeunes pour y réfléchir, il est peut-être encore temps de le faire maintenant pour eux.....maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, car nous engageons leur avenir.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces quelques lignes. Bon voyage tout de même et bon appétit... mais n'oubliez pas que plus de KW ne signifie pas automatiquement plus de bonheur (mais certainement plus de déchets !)

## autoreduction en vendée

Création d'un mouvement  
d'autoréduction 15 % EDF.

En Vendée, on commence aussi à réduire les factures EDF de 15 %.

Toutes les informations  
sont à fournir et vous seront données  
par :

15% EDF.

Guy BATIOU  
35 route de Mouilleux  
85000 LA ROCHE SUR YON

Le point sur l'autoréduction en Vendée est fait à chaque réunion du CRIN (1er et 3eme jeudi de chaque mois, à la Bourse du travail, boulevard Louis Blanc LA ROCHE SUR YON).



# UNE PREMIÈRE VICTOIRE

## POUR LES ETUDIANTS COMORIENS

Suite aux différents problèmes que les étudiants comoriens ont su poser de manière active depuis le vendredi 30 septembre (voir APL n° 1), le jeudi 13 octobre, une centaine de personnes se rassemblaient devant le GROUS et obtenaient :

1° - le relogement de tous les étudiants comoriens en cités universitaires ;

2° - Une avance de 400 F. sur les bourses suspendues depuis mars 77. Le ministère des affaires étrangères ayant promis de s'occuper du dossier.

Le problème est maintenant de savoir si Bonnier (directeur du GROUS) tiendra ses promesses ; déjà il est revenu sur l'avance des 400 F., il ne propose plus que 250 F.

Mauvais signe...

(micro-enquête APL)

## La suite du Peuple Gouantché.

Pour tous renseignements à propos de la lutte du peuple gouantché aux Canariés (voir APL n° 197) :

- correspondance à adresser à : "Information Peuple Canarien" sous double enveloppes, l'adresse destinée aux PTT étant : "Librairie GRAFFI-TI, Place Saint Louis 29200 BREST - BASSE BRETAGNE.

- Ecoutez l'émission quotidienne (en langue espagnole) du MPAIAC : La vol canarias libre de 21 H à 22 H sur 1 200 mhz - G. O.

## CHILI

Projection d'un montage audio-visuel sur le Chili à 20 H 30 le vendredi 21 octobre à la Maison de Jeunes de la Géraudière.

Comité France Amérique Latine.

## RADIO LIBRE

Comme prévu Radio Libre 44 a émis le mercredi 12 octobre. Cette fois l'émission a couvert l'agglomération nantaise.

Une nouvelle émission aura lieu le vendredi 21 octobre à 19 H 30.

Dans l'avenir, Radio Libre 44 se propose d'émettre régulièrement tous les 15 jours (les vendredis à 19 H 30).



Radio Libre 44: modulation de fréquence  
101 MHz.